



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

Paris, le 27 juin 2025

N°687

Evolution du Bonus écologique au 1er juillet 2025 : le Gouvernement poursuit et renforce le soutien à l'achat de voitures particulières 100 % électriques par les ménages

La ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, Agnès PANNIER-RUNACHER, et le ministre de l'Industrie et de l'Energie, Marc FERRACCI, annoncent la poursuite du bonus écologique à partir du 1er juillet dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE). Alors que l'enveloppe allouée au bonus écologique par la loi de finances pour 2025 est consommée, le Gouvernement reste pleinement engagé en faveur de l'électrification du parc automobile. Ce dispositif est essentiel, s'inscrivant dans la panoplie des incitations à l'électrification des véhicules, tant pour les particuliers (location sociale) que pour les entreprises (verdissement des flottes).

La France se distingue, depuis plusieurs années, par un niveau élevé d'aides aux ménages pour l'acquisition de véhicules électriques : cette stratégie traduit l'engagement de l'Etat en faveur d'une transition énergétique, nécessaire pour atteindre nos objectifs climatiques et améliorer la qualité de l'air. Elle permet au plus grand nombre de bénéficier des économies d'usage offertes par un véhicule électrique – notamment grâce à des dépenses énergétiques réduites et des frais d'entretien moins élevés par rapport à un véhicule thermique.

Ainsi, choisir un véhicule électrique est non seulement un geste écologique, mais aussi une décision financièrement intéressante, en particulier pour les Français qui utilisent régulièrement leur véhicule. Le coût au kilomètre est plus faible pour les véhicules électriques, ce qui constitue un avantage important pour les « gros rouleurs ».

Depuis 2020, le gouvernement a accompagné l'acquisition de 1,3 million de véhicules électriques avec le bonus écologique, pour un total de 5,6 milliards d'euros.

Cette aide à l'acquisition sera renforcée à compter du 1er juillet via les CEE. Elle sera de l'ordre de 4 200 € pour les ménages modestes et intermédiaires – ceux dont les

revenus se situent entre les déciles 1 à 5, voire les déciles 6 à 8 selon la composition du foyer – et de 3 100 € pour les autres ménages .

Cette évolution n'entraînera aucun changement pour l'acquéreur. De nombreux concessionnaires proposent déjà des offres CEE, l'aide vient bonifier cette prime existante. Les véhicules commandés par les ménages avant le 1er juillet 2025 continueront d'être éligibles du bonus écologique, à condition d'être livrés d'ici le 30 septembre 2025.

Cette aide sera complétée par le lancement du « leasing social » à partir de septembre 2025 qui permettra de soutenir la location sociale d'une voiture électrique pour une durée de 3 ans et plus. Il s'adressera aux ménages modestes des 5 premiers déciles de revenus.

Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, a déclaré :

« L'électrification des transports est une priorité pour atteindre nos objectifs climatiques et améliorer la qualité de l'air. Pourtant, la baisse des émissions dans ce secteur marque le pas : -1,2 % en 2024, contre -4,2 % en 2023. Il était donc impensable de mettre fin au bonus écologique, qui permet aux Français d'accéder à la voiture électrique, avec à la clé des économies de carburant, d'entretien et un meilleur confort de conduite. Ce bonus sera non seulement maintenu, mais revalorisé à partir du 1er juillet grâce aux certificats d'économies d'énergie. Une mesure gagnante, pour le climat comme pour les ménages. »

« La décarbonation des transports est une priorité pour atteindre nos objectifs climatiques. Pourtant, je constate que la baisse des émissions dans ce secteur marque le pas : -1,2 % en 2024, contre -4,2 % en 2023. Il était donc impensable de mettre fin au bonus écologique, qui permet aux Français, notamment les plus modestes et des classes moyennes, d'accéder à la voiture électrique, avec à la clé des économies de carburant, d'entretien et un meilleur confort de conduite. Ce bonus sera donc non seulement maintenu, mais revalorisé à partir du 1er juillet grâce aux certificats d'économies d'énergie. Une mesure gagnante, pour le climat comme pour les ménages français. »

Marc FERRACCI, ministre de l'Industrie et de l'Energie, a déclaré :

« L'aide à l'achat de véhicules électriques est renforcée jusqu'à la fin de l'année via les certificats d'économie d'énergie. C'est un effort supplémentaire pour la décarbonation du transport, qui soutient les constructeurs automobiles et les équipementiers dans un contexte difficile en 2025. L'électrification de la mobilité est désormais mature, plus de 90% des utilisateurs de véhicules électriques sont satisfaits, c'est le moment de changer de véhicule pour soutenir notre industrie et le climat. »

Contacts presse :

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher : 01 40 81 86 16 – presse.apr@ecologie.gouv.fr

Cabinet de Marc Ferracci : 01 53 18 46 19 / 01 53 18 43 57 – presse@cabinets.industrie.gouv.fr

Bureau de presse de Bercy : 01 53 18 33 80 – presse.bercy@finances.gouv.fr